



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Liaison ferroviaire reliant l'Artois à la Métropole européenne de Lille

Question écrite n° 6828

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de la transformation et de la fonction publiques sur le projet ferroviaire reliant l'Artois à la Métropole européenne de Lille. Ce projet présente de nombreux avantages pour le territoire et ses habitants. Il souhaite connaître le détail du projet comprenant, les communes desservies, les dates de travaux, les prises en charge dans le financement ainsi que les prochaines étapes du projet.

Texte de la réponse

Le projet ferroviaire reliant l'Artois à la métropole européenne de Lille est l'une des composantes essentielles d'un projet plus large de service express régional métropolitain (SERM) de l'étoile ferroviaire lilloise, porté depuis le débat public de 2015 par la région Hauts-de-France, la métropole européenne de Lille et la préfecture de région. Ce projet a pour objectif de doubler le nombre de circulations ferroviaires sur toutes les branches de l'étoile ferroviaire de Lille, sur un territoire s'étendant du bassin minier jusqu'à la zone transfrontalière belge, couvrant un bassin de vie de 3,8 millions d'habitants. 98 gares de ce périmètre sont concernées par cette desserte renforcée. Ce projet s'inscrit dans la démarche nationale des services express régionaux métropolitains, qui vise à la transformation des mobilités du quotidien, notamment des habitants des zones périurbaines, pour la plupart tributaires de la voiture individuelle pour leurs déplacements. Dans l'objectif de répondre au grand nombre de voyageurs quotidiens entre la métropole de Lille et le bassin minier, l'infrastructure ferroviaire actuelle montre ses potentielles insuffisances. Il est ainsi prévu la création d'un nouveau barreau ferroviaire entre Lille et Hénin-Beaumont, appelé réseau express Hauts-de-France. Ce nouveau barreau devrait relier Hénin-Beaumont, au cœur du bassin minier, à l'aéroport de Lille Lesquin ainsi qu'à une nouvelle gare à Lille, la gare actuelle de Lille Flandres étant saturée. Le projet et le tracé définitifs de la nouvelle ligne restent encore à définir précisément. Pour accompagner au mieux les acteurs dans la définition et dans la conduite de ce projet, un nouvel opérateur a intégré la gouvernance : la Société du grand Paris, renommée Société des grands projets par la récente loi relative aux services express régionaux métropolitains. Au cours de l'année 2024, les principaux partenaires cofinanceurs, membres du comité de pilotage du projet (l'Etat, la région Hauts-de-France et la métropole de Lille, SNCF Réseau ainsi que la société des grands projets, en cours d'intégration) prévoient de poursuivre la concertation sur le projet, définir le schéma de gouvernance politique pour ses phases ultérieures et poursuivre la préparation d'un plan de financement du projet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6828

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transformation et fonction publiques

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2023](#), page 2834

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4911